RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 874CAE15-767C-455A-BC41-CF4B4FBC3EA8

US REAL ESTATE 270

Société par actions simplifiée au capital de 199 335 000 euros
Siège social : 92 avenue de Wagram – 75017 Paris
534 107 958 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 20 MARS 2025

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de procéder à une augmentation de capital d'une somme de soixante-dix-neuf millions trois cent vingt-trois mille euros (79 323 000 €) pour le porter de 120 012 000 euros à 199 335 000 euros, à souscrire et libérer par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'augmentation de la valeur nominale de chaque action actuellement existante qui sera portée de 8 760 euros à 14 550 euros.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique prend acte :

- que l'arrêté de comptes établi par le Président fait état d'une avance en compte courant au profit de CNP ASSURANCES, à hauteur de (…) euros (intérêts inclus) au 20 mars 2025 ;
- que la société CNP ASSURANCES a intégralement libéré le montant de sa souscription par compensation avec une partie de la créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient sur la Société, à savoir 79 323 000 euros ;
- que la valeur nominale des actions est portée de 8 760 euros à 14 550 euros ;
- qu'en conséquence, les actions existantes étant entièrement souscrites et intégralement libérées, l'augmentation de capital se trouve effectivement réalisée.

TROISIÈME DÉCISION

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier comme suit les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts :

*« **Article 6 - Apports***

[…]

Par décision du 20 mars 2025, l'associé unique a procédé à une augmentation de capital pour le porter de 120 012 000 euros, divisé en 13 700 actions de 8 760 euros chacune, à 199 335 000 euros, divisé en 13 700 actions de 14 550 euros chacune, par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Docusign Envelope ID: 874CAE15-767C-455A-BC41-CF4B4FBC3EA8

*« **Article 7 - Capital social***

Le capital social est fixé à la somme de 199 335 000 euros.

Il est divisé en 13 700 actions de 14 550 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, souscrites en totalité et intégralement libérées. *»*

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

IQ EQ MANAGEMENT
Représentée par Monsieur Bertrand D'ANSELME
Président

DocuSigned by:
[redacted]
E64313DEDF2A4BD...

Signature